

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
En an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREI et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames,	30
Faïts divers,	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, ayant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez MM. MAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Avril 1876.

Bulletin politique.

LA POLITIQUE INDECISE.

Quand la France est en monarchie ou en empire, on voit les républicains alliés aux libéraux demander des institutions libérales et républicaines.

Dès que la France est en République, les libéraux et les républicains s'accrochent en désespérés aux institutions monarchiques ou impériales.

Cela s'est passé ainsi en 1848, cela se passe encore de même aujourd'hui.

Et aujourd'hui, comme il y a vingt-huit ans, la France se trouve divisée en deux grandes fractions :

Le parti conservateur ou autoritaire et le parti révolutionnaire ou radical.

Au milieu, une petite fraction de politiques, qui s'intitulent, suivant les circonstances, centre droit ou centre gauche, républicains modérés ou libéraux, essaient de gouverner la France en disant d'un côté aux radicaux :

De quoi vous plaignez-vous ? Vous n'avez ni l'empire, ni la royauté. — Vous avez la République !

Et de l'autre côté aux conservateurs :

Aidez-nous, nous tentons de sauver les institutions que vous aimez !

Pour complaire aux républicains, on traque les bonapartistes.

Pour avoir les voix des conservateurs, on refuse l'amnistie.

Et on espère, au moyen de l'éternelle équivoque politique qui relie le centre droit au centre gauche, gouverner la France.

C'est de la politique, mais c'est de la politique indécise qui ne mènera à rien de durable.

Un gouvernement ne peut passer sa vie à

chercher son équilibre en penchant tantôt à droite et tantôt à gauche.

Malheureusement, c'est le cas de tous les gouvernements qui ont la prétention de vouloir rester un gouvernement de juste-milieu et qui veulent, comme on dit vulgairement, ménager la chèvre et le chou.

Il est impossible de gouverner, à gauche comme à droite, sans franchise.

Si l'on veut gouverner à gauche, il faut contenter les radicaux et les jacobins, et que le centre gauche les suive.

Si l'on veut gouverner à droite, il faut contenter les bonapartistes et que le centre gauche ne leur fasse pas la guerre.

Mais si l'on veut gouverner au centre, il faut ne penser qu'à une chose.

Garder son équilibre sous peine de tomber lourdement.

Aussi les hommes du centre gauche sont-ils autant à plaindre qu'à blâmer. Destinés à être dévorés par la Révolution, ils s'entêtent et s'attardent dans des discussions inutiles ou ils laissent toujours une partie d'eux-mêmes.

Ils refusent l'amnistie, et ils ont mille fois raison, mais ils offrent une large clémence au maréchal, et ils ont mille fois tort.

Pauvres gens ! qui ne sentent pas que si, à l'heure qu'il est, il reste en Calédonie ou dans l'exil un seul condamné qui mérite d'être gracié, la société est coupable.

Et que si, pour complaire à l'extrême gauche, ils forcent la dose possible d'indulgence, et rappellent en France un criminel dangereux, ce sont eux qui deviendront criminels.

Les amnisties et les grâces politiques ne se traitent pas sentimentalement.

Le lendemain d'une insurrection victorieuse, ce sont des revanches.

Au cours d'un gouvernement régulier, ce sont des victoires de l'ordre sur l'esprit de désordre.

Est-ce qu'il y a une justice et une équité immuables en politique ?

Est-ce que nous autres, enfants du XIX^e

siècle, nous n'avons pas vu tous les partis, sans exception, successivement au pouvoir et dans l'exil ?

Tous ont été amnistiés par le gouvernement qui les avait fait condamner, aucun n'a pardonné.

L'Empire, qui se croyait bien fort, a donné deux amnisties : elles ont toutes deux tourné contre lui.

Les hommes qu'il n'avait pas condamnés, les insurgés et les transportés de juin lui ont tenu rigueur.

C'est qu'en politique il n'y a ni trêve, ni merci, ni grâce, ni oubli.

Un gouvernement peut oublier, un prince peut pardonner : un parti n'oublie pas, un sectaire se souvient toujours.

Chronique générale.

En attendant que la loi organique sur les municipalités soit votée, le gouvernement désire arriver à ce que tous les maires soient membres du conseil municipal de leur commune.

On a distribué à la Chambre :

La proposition de loi relative à la nomination des maires et des adjoints revêtue de 175 signatures ;

La proposition de loi sur le jury de M. Alfred Naquet ;

Un amendement au projet de loi tendant à modifier les articles 13 et 14 (collation des grades) de la loi du 12 juillet 1875 sur l'enseignement supérieur.

Voici la liste exacte des sénateurs dont les pouvoirs expireront dans trois ans :

Droite : MM. Sacase, de Belcastel, Lacave-Laplagne, Batbie, Hubert-Deislé, de Belleport-Burite, Béhic, Raoul Duval, Pagézy, de Rodez Bénévent, Bonafous, Grivart, général Loysel, de Kergariou, Clément,

comte de Bondy, Houssard, de Quinemont, de Ravignan, de Gavardie, de Montgolfier, de Meaux, de Larciny, général Espivent de la Villeboisnet, de Lavrignais, Jahan, Deppeyre, maréchal Canrobert, de Bastard, Noubel, de Colombet, de Chambrun, général d'Andigné, Le Guay, Joubert, de Saint-Germain, Daru, d'Auxais, Bernard-Dutreil, Salmon, Bompard, Audren de Kerdrel, de la Monneraye, de Kéridec, général d'Espéisses, de Bouillé, Brame, Mailhet, d'Hespele, de Staplande, de Malherbe, Aubrelicque, général de la Salle, soit 54 ; il faut y ajouter M. Maurice, sénateur du Nord, décédé il y a quelques jours.

Gauche : Duménil, colonel Dandlauer, Bernard, Varroy, général Dubois-Fresnay, Robert Dehaull, général Pélissier, général Boissonnet, Dauphinot, Jacotin, Edm. de Lafayette, Arbel, général Riffault, Bozérian, Thurel, Tamisier, Brillier, Eymard-Duverney, Michal-Ladichère, général Pourcet, Lucet, soit 20.

La proportion est au désavantage des conservateurs ; dans la série C, dont les pouvoirs expireront dans six ans, il y a 40 conservateurs contre 35 républicains ; enfin, dans la série A, se trouvent 40 conservateurs contre 35 républicains. C'est donc la série B que nous eussions désiré voir sortir la dernière. Mais il importe que dans tous ces départements, qui sont compris de la Haute-Garonne à l'Oise, et dans lesquels se trouve celui de Maine-et-Loire, les conservateurs se mettent dès aujourd'hui à l'œuvre. Les républicains ne perdront pas de temps et chercheront à gagner des voix en toute occasion, à chaque élection de conseiller général, de conseiller d'arrondissement ou même de conseiller municipal.

REQUISITIONS MILITAIRES.

On écrit de Paris au *Journal de Maine-et-Loire* :

On a distribué un projet de loi qui comble une lacune grave dans notre législation et établit les règles des réquisitions militaires ;

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN SECRET DE MÉDECIN.

(Suite.)

M. Fournier eut l'air d'abonder dans le sens du malade, et s'approcha davantage.

Ses yeux, qui s'accoutumaient à l'obscurité, commençaient à distinguer le visage du vieillard, marqué de plaques rouges annonçant l'ardeur de la fièvre.

Tout en continuant de lui parler, il prit une de ses mains qui était brûlante, écouta sa respiration entrecoupée, et acquit la conviction que son état était plus grave qu'il ne l'avait d'abord supposé.

Il voulut y ramener l'attention du père Duret, afin de le décider à quelques remèdes ; mais celui-ci s'était engagé dans le détail des avantages que présentait le hangar à louer, et ne prenait point garde à autre chose.

Cependant sa voix, qui devenait plus entrecoupée depuis quelques instants, s'arrêta tout à coup.

Le jeune médecin se pencha vivement sur lui, et cria à la jeune fille d'apporter une lumière.

Pendant qu'elle s'empressait de l'allumer, il souleva la tête du vieillard, seulement évanoui, lui fit respirer des sels qu'il portait toujours sur lui, et ne tarda pas à sentir qu'il reprenait ses sens.

Rose accourut dans ce moment. Le père Duret, qui rouvrait les yeux, avança la main, voulut parler, et ne put faire entendre que quelques sons inarticulés ; mais comme la jeune fille s'approcha pour tâcher de comprendre, il fit un effort désespéré, redressa la tête, et souffla la lumière qu'il éteignit !

Cependant le médecin en avait vu assez pour s'assurer que de prompts secours étaient indispensables. Il prit congé du vieil huissier, en lui recommandant le repos et promettant de venir lui reparler de l'affaire en question.

Rose le suivit au-delà du seuil.

— Eh bien ? demanda-t-elle avec anxiété.

— La maladie s'annonce avec des symptômes sérieux, dit Fournier, je vais vous écrire une ordonnance que vous exécuterez rigoureusement.

— Il faudra des remèdes ? fit observer la jeune fille avec une sorte d'inquiétude.

— Quelques-uns ; en présentant mon billet, le pharmacien vous les remettra.

Rose parut embarrassée ; le jeune homme en devina la cause.

— Ne vous inquiétez pas maintenant du prix, continua-t-il ; tout sera fourni en mon nom, et plus tard je réglerai avec le père Duret.

— Oh ! merci, monsieur, dit la jeune fille, dont le regard brilla de reconnaissance ; mais mon parrain comprendra que ces remèdes doivent être payés un jour, et je crains qu'il les refuse. Si monsieur le docteur me permettait de dire qu'ils ont été fournis par moi... gratuitement !... je trouverais, plus tard, moyen de tout solder sur le prix de mon travail...

— Soit, répliqua Fournier, qui souffrait de la rougeur et de l'embarras de la pauvre fille ; faites pour le mieux ; je vous aiderai.

Il voulut même, pour rendre son dire plus vraisemblable aux yeux du père Duret, la renvoyer près de lui tandis qu'il allait chercher les remèdes.

Il fallut, pour décider le vieil huissier à les prendre, lui répéter, à plusieurs reprises, que c'était un par don du voisin.

Persuadé enfin que sa guérison ne lui coûterait rien, il se prêta docilement à tout ce qui lui était ordonné.

Mais le mal avait déjà fait de tels progrès que les efforts de la science devaient demeurer inutiles.

A travers ses alternatives de fièvres et d'anéantissements, le vieillard déclina chaque jour, et Fournier vit bientôt qu'il fallait abandonner tout espoir.

Il renonça, en conséquence, à des remèdes devenus impuissants, et ouvrit un libre champ aux fantaisies de Duret.

Celui-ci en profita pour exprimer mille désirs et former mille projets ; mais au moment de l'exécution, l'avarice venait toujours arrêter le projet et éteindre le désir.

Sentant vaguement que les sources de la vie se tarissaient en lui, il exagérait les nécessités de la prévoyance, afin de se faire illusion et de se croire un long avenir.

Quinze jours s'écoulèrent ainsi.

Rose continuait à montrer la même patience et la même abnégation. Pléée depuis dix années à ce joug de la pauvreté volontaire, elle l'acceptait sans révolte : elle plaignait son parrain au lieu de l'accuser, et n'avait jamais désiré la richesse que pour l'en faire jouir.

Le jeune médecin découvrait, à chaque visite, quelque nouveau trésor dans cette âme, qui tirait tout d'elle-même et ne demandait aux autres que le bonheur de se dévouer pour eux.

L'intérêt chaque jour plus grand qu'il prenait à la jeune fille se reportait sur le vieil huissier ; seul ami qui lui restât dans le monde.

Quelque dure qu'eût été sa protection, elle lui avait dû l'apparence d'une famille ; en ne voulant être que son maître, le père Duret avait été pour elle un appui.

L'Allemagne est depuis longtemps en possession de lois qu'elle vient encore d'améliorer et de compléter, et qui ont pour objet de prévoir et de régler aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre les ressources que l'autorité militaire peut obtenir des habitants pour assurer les besoins de l'armée.

Il est évident qu'en matière de réquisition l'indemnité ne peut être préalable; il importe qu'elle soit équitable et prompte, et pour arriver à ce résultat il faut que la réquisition s'exerce par l'autorité municipale.

La loi actuellement présentée a été élaborée par le conseil d'Etat; elle a pour but de définir, limiter et régler dans son application le droit de réquisition. En voici les principales dispositions :

La réquisition militaire ne saurait être considérée comme un mode normal d'approvisionnement; elle a pour but de suppléer à l'insuffisance des moyens ordinaires; elle peut être appliquée en cas de mobilisation partielle ou totale de l'armée ou de rassemblements de troupes, et à partir de l'époque déterminée par le ministre de la guerre.

Les réquisitions sont toujours formulées par écrit et signées; elles mentionnent l'espèce et la quantité des prestations imposées; un règlement d'administration publique déterminera les autorités ayant droit de réquisition, la forme de ces réquisitions et les limites dans lesquelles elles pourront être faites.

L'article 5 du projet est assez important pour être cité textuellement :

Est exigible, par voie de réquisition, la fourniture des prestations nécessaires à l'armée et qui comprennent notamment :

- 1° Le logement chez l'habitant et le cantonnement pour l'armée et les chevaux, mulets et bestiaux dans les locaux disponibles, ainsi que les bâtiments nécessaires pour le personnel et le matériel des services de toute nature qui dépendent de l'armée;
- 2° La nourriture journalière des officiers et soldats logés chez l'habitant;
- 3° Les vivres et le chauffage pour l'armée; les fourrages pour les chevaux, mulets et bestiaux; la paille de couchage pour les troupes campées ou cantonnées;
- 4° Les moulins et fours;
- 5° Les moyens d'attelage et de transport de toute nature, y compris le personnel;
- 6° Les matériaux, outils, machines et appareils nécessaires pour la construction ou la réparation des voies de communication et en général pour l'exécution de tous les travaux militaires.
- 7° Les guides, les messagers, les conducteurs, ainsi que les ouvriers pour tous les travaux que les différents services de l'armée ont à exécuter;
- 8° Le traitement des blessés ou malades chez l'habitant;
- 9° Les bateaux ou embarcations qui se trouvent sur les fleuves, rivières, lacs et canaux;
- 10° Les objets d'habillement, d'équipement,

ment, de campement, de harnachement et de couchage, les médicaments et moyens de pansement;

44° Tous les autres objets et services dont la fourniture est nécessitée par l'intérêt militaire.

Les prestations énumérées aux paragraphes 1, 2, 3 et 5 du présent article sont les seules qui peuvent être réquisitionnées hors le cas de mobilisation.

Toutes ces prestations donnent droit à une indemnité, sauf le logement de troupes chez l'habitant et le cantonnement en cas d'insuffisance des casernes et quartiers.

Toute réquisition doit être adressée au maire, sauf certains cas d'urgence ou d'impossibilité matérielle; les prestations sont réparties entre les habitants et les contribuables, alors même que ceux-ci n'habitent pas la commune, par le maire assisté de deux conseillers municipaux et de deux des plus forts imposés; le maire peut aussi pourvoir directement à la réquisition et imputer la dépense sur le budget municipal: les établissements hospitaliers ou religieux, les propriétés de l'Etat ou du département ne peuvent être compris dans la répartition.

En cas de négligence du maire, il peut être condamné à une amende de 25 à 500 fr. et la répartition est faite d'office par l'autorité militaire qui peut employer la force contre les habitants récalcitrants qui peuvent, en outre, être condamnés à une amende double du montant de la prestation.

Quiconque abandonne le service pour lequel il est personnellement requis, est condamné en temps de paix à une amende de 40 à 50 fr., en temps de guerre à l'emprisonnement.

Des peines sévères sont aussi prononcées contre les militaires qui abusent de leurs pouvoirs ou refusent de donner reçu des quantités fournies.

Les propriétaires, capitaines ou patrons de navires, bateaux, embarcations, sont tenus de les mettre, sur réquisition, à la disposition de l'autorité militaire ou maritime, ainsi que le personnel qui les monte.

Le règlement des indemnités est fait dans chaque département par une commission spéciale nommée par le ministre de la guerre; il est notifié aux parties intéressées qui ont quinze jours pour se pourvoir devant le conseil de préfecture, qui statue, sauf recours au conseil d'Etat.

Les allocations non contestées doivent être payées dans le délai d'un mois, soit au comptant, soit en bons du Trésor à trois mois; elles sont mandatées au nom de la commune, et les indemnitaires touchent ensuite leur part du receveur municipal.

Un titre spécial règle les réquisitions relatives aux chemins de fer.

Un autre titre est consacré aux chevaux, mulets et voitures nécessaires à la mobilisation. Il est procédé tous les trois ans, du 1^{er} au 15 janvier, au recensement des voitures qui ne sont pas consacrées exclusivement au transport des personnes; le classement en est fait par les commissions mixtes

qui s'occupent de la circonscription des chevaux.

Après ce classement, le ministre de la guerre détermine le nombre des voitures nécessaires pour la mobilisation des troupes de chaque région, et la répartition entre les communes est faite par l'autorité militaire, d'accord avec les préfets.

Les indemnités sont réglées par les commissions mixtes dont nous venons de parler, sauf recours aux conseils de préfecture et au conseil d'Etat.

Enfin, les indemnités qui peuvent être allouées en cas de dommages causés par les grandes manœuvres doivent être réclamées dans les trois jours du passage ou du départ des troupes; elles sont réglées par une commission spéciale, sauf recours comme dans les cas précités.

Vous voyez l'importance de la nouvelle loi, et vous comprenez que j'aie tenu à vous en donner une analyse détaillée.

LE MARIAGE DE M^{lle} GONTAUT-BIRON.

La presse continue à s'occuper de cette union qui cause une véritable sensation dans le monde politique, et dont nous avons déjà parlé.

Voici ce que dit le *Constitutionnel* :

« Il est un incident dont, à notre grand regret, nos obligations professionnelles nous condamnent à nous occuper. La fille de notre ambassadeur à Berlin est sur le point d'épouser un officier de l'armée prussienne; et cet officier aurait été originairement français, porterait encore un vieux nom français, et depuis peu d'années naturalisé prussien; il aurait, dans la dernière guerre, été un de nos plus actifs et plus impitoyables envahisseurs.

» L'affaire se présente sous l'aspect d'un vrai drame de famille. Le père se révolte et résiste; la jeune fille, qui est majeure, est déterminée à ce que la langue judiciaire appelle des actes respectueux.

» Nous plaignons le père, nous plaignons davantage la fille; nous ne voulons rien envenimer. Il ne s'agit point de tirer de là des motifs disproportionnés et inopportuns de récriminations internationales. Notre avis serait que M. de Gontaut-Biron ferait acte de sagesse en se démettant de ses fonctions d'ambassadeur; avant l'expiration de la classique lune de miel, fiancé et fiancée seraient oubliés.

» On assure que M. de Bismark ne verrait pas sans étonnement et sans déplaisir cette alliance inattendue, pour ne pas dire inconcevable. Nous n'en sommes pas surpris; car M. de Bismark est un politique et un politique sérieux, qui doit avoir en horreur les incidents sentimentaux.

Etranger.

La *Gazette de Cologne* annonce que le rédacteur en chef de la *Germania*, journal catholique de Berlin, vient d'être condamné à

cinq mois de prison pour avoir outragé le prince de Bismark, le gouvernement prussien et les autorités civiles de Trèves, et pour avoir excité les citoyens à enfreindre les lois politico-ecclésiastiques.

Le correspondant du *Pall Mall* à Berlin annonce que le bruit de la retraite du czar est partiellement confirmé. Le czar, paraît-il, va être investi de la régence pour cet été, ainsi que de tous pouvoirs de souverain.

Le *Times* reçoit de son correspondant à Paris quelques détails sur le passage de la reine Victoria en France.

Le *Victoria and Albert*, escorté par l'Anglaise, est arrivé à Cherbourg le 28, à trois heures après midi. Sur le désir formel de Sa Majesté, aucun salut n'a été fait; l'entrée de l'arsenal était interdite au public, et une compagnie d'infanterie de marine stationnait sur les quais.

Pendant que la reine dinait à son bord le train royal est arrivé. A six heures Sa Majesté a débarqué. Elle a été reçue par le vice-amiral Cloué, préfet maritime, et par le vice-amiral Lafont et leurs aides de camp.

La reine a pris le bras de l'amiral Cloué; la princesse Béatrice a été conduite par l'amiral Lafont. La reine et sa fille sont immédiatement montées dans le train qui les attendait et qui est parti aussitôt.

Le train royal est arrivé à Baden-Baden le 29, à 4 heures du soir. La reine est descendue immédiatement à la villa Hohenzollern. Elle recevra la visite de l'empereur le 30 et le 4 avril.

Nouvelles militaires.

Le 10^e régiment d'infanterie a mis pour la première fois en pratique le nouveau règlement d'embarquement en chemin de fer (exercices de nuit). Un bataillon de 4,000 hommes, formé de quatre compagnies à 100 files, cadres complets, s'est embarqué en moins de six minutes. L'obscurité profonde rendait plus difficile une opération déjà délicate en plein jour: grâce aux mesures prises, tout s'est passé dans le plus grand ordre. Les descentes en grande halle (15 minutes), en petite halle (moins d'un quart d'heure), n'ont pas demandé plus de deux minutes pour descendre des wagons et y remonter.

Prochainement doivent avoir lieu les exercices de nuit, avec rampes mobiles pour les exercices d'embarquement et de débarquement en rase campagne.

COUP D'ŒIL CHEZ NOS VOISINS.

M. Narjoux, architecte français, vient de publier le récit d'un voyage qu'il a entrepris en Hollande et en Allemagne. On trouve dans ce récit des observations fort utiles, et on y voit tout le zèle que nos vainqueurs

Mais qu'allait-elle devenir après sa mort, sans ressources et sans guide?

Elle n'avait rien à attendre de la fortune de son parrain; car celui-ci avait un cousin, Étienne Tricot, riche fermier établi dans les environs, et avec lequel il avait toujours été dans les meilleurs termes.

Tricot, qui rendait de temps en temps visite au père Duret, afin de mesurer la distance qui le séparait de son héritage, arriva justement avec sa femme au plus fort de la maladie.

C'était un de ces paysans madrés qui se font grossier pour avoir l'air franc, et parlent bien haut pour faire croire à ce qu'ils disent.

A la vue du cousin mourant, il commença des lamentations auxquelles celui-ci coupa court en déclarant que ce n'était rien, et que dans quelques jours il n'y paraîtrait plus.

Tricot le regarda de côté avec une hésitation inquiète.

— Vrai? dit-il; eh bien, foi d'homme! ça me fait tout plein de plaisir... Alors, vous vous sentez mieux?

— Beaucoup, beaucoup! balbutia Duret.

— A la bonne heure! reprit le paysan, qui regardait toujours le malade d'un air incertain; faut pas que les braves gens soient malades... Le médecin est venu, peut-être?

— Il vient tous les jours, répliqua le vieil huis-

sier.

— Et qu'est-ce qu'il a dit?

— Qu'il n'y avait rien à faire, que tout irait bien.

— Ah! ah! voyez-vous ça! reprit Tricot déconcerté; au fait, vous êtes bâti à chaux et à sable, cousin; c'est quelque froid et chaud que vous aurez attrapé; mais le creux est toujours bon.

— Oui, oui, dit Duret, qui tenait à persuader les autres du peu de gravité de son mal, afin de s'en persuader lui-même; il n'y a que les forces qui manquent, mais ça reviendra.

— Et nous vous apportons de quoi pour ça, interrompit Perrine Tricot, en tirant de son panier une oie toute plumée et trois bouteilles pleines; voici une bête qu'on a engraisée exprès pour vous, cousin... avec un échantillon de notre piqueton de l'année; faut y goûter, ça vous fera l'estomac.

Duret jeta un regard sur les bouteilles et sur l'oie.

Séduit par l'idée d'un régal qui ne lui coûtait rien, il appela Rose, lui montra les provisions, et déclara qu'il voulait souper avec le fermier et Perrine.

La jeune fille, accoutumée à une soumission passive, et forte d'ailleurs de la liberté entière laissée par M. Fournier, obéit à son parrain sans faire d'objections.

Bientôt le parfum de l'oie rôtie rempli la chambre du malade, dont l'estomac appauvri par de longues privations se sentit excité par ces succu-

lentes effluves.

Il se ranima à l'espoir du festin sans frais, fit dresser la table près de son lit, et trouva dans l'arrière de ses appétits si longtemps inassouvis un reste de soif et de faim pour cette bonne chèrè inattendue.

Tricot remplit son verre qu'il vida d'une main tremblante pour le faire remplir de nouveau.

Le vin et la nourriture, loin d'accroître son mal au premier instant, semblèrent exalter ses forces brisées: il se redressa plus ferme, une demi-ivresse fit briller ses yeux; il se mit à parler tout haut de ses projets, à serrer les mains du cousin et de la cousine, en répétant que c'étaient ses vrais parents et en leur donnant des conseils sur ce qu'ils devraient faire de son pauvre héritage.

Tricot et sa femme pleuraient d'attendrissement.

Enfin, lorsqu'ils laissèrent le vieil huissier pour quelques courses indispensables dans la ville, ce fut avec promesse de venir prendre congé de lui avant de repartir.

Fournier arriva au moment où ils sortaient. Il vit le malade le suivre d'un regard narquois jusqu'au-delà du seuil, achever son verre, puis faire claquer sa langue avec un rire moqueur.

— Eh bien, voisin, il paraît que nous sommes mieux? dit le médecin étonné.

— Mieux... bégaya Duret à moitié ivre; oui, oui, bien mieux, grâce à leur dîner. Ah! ah! ah!

continuer Citons un

« La six écoles jour indigées des» Des dit-il, re élèves sur corps d'ar situation, dent, les approuvis

» Les é aux quest les numé ger tel ou cantonner portance commune et de divi de service arsenaux d'égalés il

» Un « réseau de mode d'ex des ligne Compagni res sont tr l'indicatio porter. La et des can prises par

» C'est détails, a vant nous guerre de compte de

Chron

La pré mée terri dans le m ouvert pe impossib mauvais

L'appe du matin du soir. L'espr montré e qu'à l'ap citrons, s vont les r sance des

Plusieu conventio pagnies d de la Ven l'adminis laquelle l dra poss telles qu du 6 déc l'exploita gnes, en dée. Elle lieu, les en const sent aux l Vendée; p et exploit à partir d vice finan spécialement Chinon à l'échéanc

De plu et nous raient dés guie des

Le Lib du peu d l'organise d'Orléans aller de l par le tra nuit à B faire le n Loudun e tout enti à minuit heures d La cor obligatoi

continuent à apporter aux études militaires. Citons un exemple :

« La ville de Hanovre possède une des six écoles militaires de l'Allemagne. M. Narjoux indique la série de connaissances exigées des élèves de la quatrième année, la dernière des études :

« Des documents, modifiés chaque jour, dit-il, renseignent d'une façon précise les élèves sur les armements, la position des corps d'armée et l'effectif des régiments, leur situation, le nom des chefs qui les commandent, les canons qui les accompagnent et les approvisionnements des arsenaux d'Europe.

« Les élèves sont tenus, dans les réponses aux questions qu'on leur adresse, d'indiquer les numéros des régiments formant à l'étranger tel ou tel corps d'armée, les points de cantonnements, les ressources locales, l'importance et la nature des produits de chaque commune, les noms des généraux de brigade et de division avec le résumé de leurs états de service ; les camps, les forteresses, les arsenaux sont l'objet de semblables études, d'égalles investigations.

« Un officier allemand doit connaître le réseau des chemins de fer d'Europe, leur mode d'exploitation, les points de bifurcation des lignes et l'importance du matériel des Compagnies. Les ponts des fleuves et rivières sont tracés sur des cartes spéciales, avec l'indication de la charge qu'ils peuvent supporter. La largeur, la profondeur des fleuves et des canaux sont exactement cotées et apprises par cœur.

« C'est la connaissance exacte de tous ces détails, ajoute M. Narjoux, que — ne pouvant nous l'expliquer autrement pendant la guerre de 1870 — nous avons mise sur le compte de l'espionnage. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

La première réunion des hommes de l'armée territoriale a eu lieu hier à Saumur dans le manège qui longe la levée d'enceinte, ouvert pour la circonstance, car il eût été impossible de rester dehors en raison du mauvais temps.

L'appel a commencé à neuf heures du matin et n'a été terminé qu'à trois heures du soir.

L'esprit de cette troupe nouvelle s'est montré excellent. Un petit nombre a manqué à l'appel, des indifférents ou des récalcitrants, sans doute. Des poursuites sévères vont les rappeler à l'ordre et à la connaissance des lois françaises.

Plusieurs journaux annoncent qu'une convention vient d'intervenir entre les Compagnies des chemins de fer des Charentes et de la Vendée, sous la réserve des droits de l'administration supérieure, aux termes de laquelle la Compagnie des Charentes prendra possession des lignes de la Vendée, telles qu'elles sont énumérées dans le traité du 6 décembre dernier, et se chargera de l'exploitation et de l'entretien des dites lignes, en conservant le personnel de la Vendée. Elle fera également exécuter, s'il y a lieu, les travaux nécessaires sur les lignes en construction ; elle se mettra dès à présent aux lieux et place de la Compagnie de la Vendée pour toutes les mesures de direction et exploitation. Elle se chargera également, à partir de la prise de possession, du service financier de la Vendée, qui comprendra spécialement la liquidation de la ligne de Chinon à Tours et le paiement du coupon à l'échéance du 4^{er} avril.

De plus, si nous sommes bien informés, et nous croyons l'être, les Charentes seraient désormais d'accord avec la Compagnie des Nantais.

(Tablettes des Deux-Charentes.)

Le *Libéral de la Vendée* se plaint vivement du peu de facilités que présente au public l'organisation des trains de la Compagnie d'Orléans. Qui croirait, dit-il, que pour aller de la Roche à Angers par Bressuire, par le train de 6 heures 48, il faut passer la nuit à Bressuire ? Qui croirait que pour faire le même trajet et à la même heure par Loudun et Saumur, il faut traverser Saumur tout entier, c'est-à-dire faire trois kilomètres à minuit et encore n'en repart-on qu'à 6 heures du matin.

La concordance des trains est cependant obligatoire.

Par arrêté du 31 mars, un concours sera ouvert le 6 novembre 1876 à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers pour un emploi de chef des travaux chimiques à ladite école.

UNE CAVALCADE A VIHIERS.

On annonce qu'une cavalcade mythologique et carnavalesque, avec quête au profit des pauvres, aura lieu, à Vihiers, le lundi de Pâques.

De nombreuses souscriptions ont été recueillies à cet effet. Outre les nombreux cavaliers qui doivent figurer, le cortège se composera de cinq chars, entre autres le char de l'Industrie, le char de Diane et celui de Bacchus. Rien de surprenant à cela, dit le *Patriote*, dans un pays de chasse par excellence, et possédant des vignobles considérables. L'Olympe sera ce jour-là gracieusement représentée sur la terre.

POITIERS. — Un soldat du 33^e régiment d'artillerie était entré ces jours derniers à l'Hôtel-Dieu de Poitiers. Par suite d'une faute, il se trouvait sous le coup d'un conseil de guerre ; s'imaginant qu'on venait le chercher pour le traduire devant le conseil, il mit fin à ses jours.

Pour cela, il roula son mouchoir, en fit une corde et se le passa autour du cou ; il prit les deux bouts qu'il serra si fortement que le sang sortit aussitôt par le nez, la bouche et les yeux ; il s'affaissa sur lui-même : tout était fini.

Mercredi est morte, à Mauves, arrondissement de Nantes, une des personnes les plus âgées de France, M^{me} veuve Bouin ; elle était dans sa 102^e année.

Que de gouvernements elle a vu tomber ! Cette vénérable centenaire, respectée de tout le pays et digne par ses vertus de l'estime générale, avait conservé jusqu'à ses derniers jours la lucidité de son intelligence et la pleine possession de ses facultés.

(Espérance du peuple.)

Le ministre de la guerre vient de communiquer aux autorités compétentes les instructions suivantes :

Les jeunes gens de la classe 1875 qui voudront être affectés à l'armée de mer, ou bien ceux qui, susceptibles, en raison du peu d'élévation de leur numéro, d'être classés dans la marine, voudraient passer de l'armée de mer dans l'armée de terre, devront remettre au commandant du bureau de recrutement, le jour même de leur convocation devant le conseil de révision, une demande par écrit légalisée par le maire de la commune.

Les employés de chemin de fer qui désireront entrer dans l'armée du génie, remettront à la même époque à cet officier un certificat conforme au modèle annexé à la circulaire ministérielle du 20 mars 1875 et sur lequel ils apposeront leur signature.

Enfin, les hommes des classes 1866 à 1855 portés comme omis sur les états de recensement de l'armée territoriale seront individuellement convoqués par lettre devant le conseil de révision pour la séance qui sera consacrée à leur examen.

Aux termes du décret du 10 août 1875, la pêche de tous les poissons et de l'écrevisse, autres que le saumon, la truite, l'ombre-chevalier et le lavaret, est formellement interdite, du 15 avril au 15 juin, en vue de protéger la reproduction du poisson.

L'interdiction prononcée s'applique à tous les procédés de pêche, même à la ligne flottante tenue à la main.

PRÉVISION DU TEMPS.

Mois d'Avril, Mai et Juin 1876.

L'année 1876 sera classée parmi les plus calamiteuses de ce siècle. Après des froids longs et même rigoureux par périodes, ont immédiatement succédé, pour terminer l'hiver, des pluies intenses, souvent accompagnées d'orages et toujours de vents soufflant en tempête. Ces perturbations atmosphériques ont produit, non-seulement en France, mais dans une grande partie de l'Europe, des inondations qui malheureusement vont sinon continuer sans interruption, du moins se reproduire fréquemment au cours de

cette année, si mes prévisions se réalisent. J'engage les gens sérieux et sans prévention ni parti pris à les méditer et à tenir compte de leur ensemble pour l'année entière.

Les voici pour le printemps dans lequel nous entrons, me réservant après cette période écoulée d'en continuer la publication, si ce journal veut bien leur accorder l'hospitalité, comme il m'en a toujours fait l'honneur :

AVRIL.

Le premier quartier de la lune s'accomplissant le 4^{er}, à 4 heures 24 minutes du soir et à 12 degrés du plan du méridien électro-magnétique, grandes pluies accompagnées de vents très-forts de la partie ouest, avec orages sur certaines zones.

La pleine lune du 8 s'accomplissant à 89 degrés 1/2 du méridien électro-magnétique, déterminera un grand abaissement de température, les vents se fixeront au nord, il fera très-froid malgré la saison avancée, des gelées pernicieuses à la végétation seront la conséquence de cet abaissement de température. Ce temps persistera jusqu'au 26, en raison de ce que la nouvelle lune du 24 se fera à 73 degrés 1/2 du méridien électro-magnétique.

Le dernier quartier s'accomplissant le 16, à 59 degrés 1/2 du même méridien, précisément au milieu de cette période froide, produira de brusques variations et des giboullées ; les vents seront variables, ils passeront alternativement de l'ouest au nord-ouest.

MAI.

Le premier quartier du 30 avril, arrivant à 10 heures 36 minutes du soir, et 5 degrés seulement du méridien électro-magnétique, produira des orages violents et des pluies intenses dans les premiers jours de mai ; il ne faut pas inférer de ce pronostic qu'ils se feront sentir sur toute l'étendue de la France. Les phénomènes atmosphériques se diversifient selon la topographie des lieux où ils se produisent.

Cette température continuera jusque vers la pleine lune du 8, qui s'accomplira à 22 degrés du méridien électro-magnétique ; dans les jours qui précéderont et suivront cette date, le thermomètre s'élèvera beaucoup et le baromètre baissera, de grands orages séviront sur plusieurs points de la France, particulièrement dans le Midi et sur les contrées voisines des montagnes très-élevées au-dessus du niveau de la mer.

Le dernier quartier de la lune arrivant le 16 et s'accomplissant à 85 degrés du méridien électro-magnétique, produira un grand refroidissement dans les hautes régions de l'atmosphère et conséquemment un abaissement de température très-sensible ; des gelées sont à redouter pendant les nuits qui précéderont et suivront immédiatement le 16, mais ce temps sera de courte durée en raison de ce que la nouvelle lune du 23 et le premier quartier du 30 s'accompliront tous deux à 36 degrés du méridien qui, d'après mes observations, sert de base aux mouvements atmosphériques ; alors la pluie et les orages reviendront.

En somme toute, le mois de mai sera très-orageux et la grêle causera de grands dégâts surtout dans le Midi et dans l'Est.

JUIN.

Les quatre phases lunaires de juin arrivant les 7, 15, 24 et 28 de ce mois et s'accomplissant, la première à 60, la seconde à 41, la troisième à 40 et la quatrième à 41 degrés du méridien électro-magnétique produiront toutes, surtout vers les jours de leur accomplissement, de grandes perturbations dans la température ; les orages continueront, comme en mai, ils seront fréquents et souvent violents avec vents furieux et grêle, mais, je le répète, ils se localiseront comme il arrive toujours par les grandes chaleurs.

Ce mois devant être comme le mois de mai très-pluvieux et orageux, des inondations sont encore à craindre.

Je m'arrête là, chers lecteurs, en vous promettant, comme je l'ai dit ci-dessus, de continuer plus tard mes prédictions pour les six derniers mois de l'année, avec la conviction qu'elles s'accompliront comme celles que j'ai faites en octobre dernier au sujet des grandes tempêtes de novembre et du long hiver que nous venons de traverser ; cependant, comme il faut se rendre devant l'évidence des faits accomplis, j'avoue franchement que l'hiver n'a pas été aussi rigoureux que je l'avais annoncé ; mais néan-

moins j'ose espérer que, pour cette raison, vous ne me coifferez pas du grand bonnet constellé et pointu de Michel de Notre-Dame ; car, croyez-le, mes prévisions du temps ne sont nullement étiquetées des prophéties de Nostradamus ni de Thomas-Joseph Moutt, ni voire même de celles de Mathieu Lœnsberg. Je suis persuadé qu'en ma qualité d'angevin, je serai toujours pour vous le Mathieu de Maine-et-Loire.

A. GAULIER.

Durtal, le 29 mars 1876.

Faits divers.

UN ASSASSINAT A MARSEILLE.

Le *Sémaphore* nous apporte les détails suivants sur un horrible crime commis lundi à Marseille :

A l'entrée de la rue des Trois-Rois, se trouve une cour fermée par une vieille porte au-dessus de laquelle on lit l'enseigne suivante : « Jacques Marron, marchand de bois, etc. »

Au fond de la cour, qui est encombrée de planches, est située une mesure d'un premier étage, laquelle servait d'habitation aux époux Marron. Ces derniers, très-rangés, ayant des habitudes régulières, fermaient la porte de leur cour presque toujours vers huit heures et demie, et se couchaient aussitôt après.

D'après les voisins, M. Marron aurait, lundi soir, fermé la porte à neuf heures. Le malheureux avait dû donner un coup d'œil dans la cour, selon son habitude, avant de rentrer dans son appartement. Le chien était tranquille à sa chaîne, rien assurément ne pouvait faire prévoir l'horrible tragédie qui allait se passer dans la nuit.

On présume pourtant qu'à ce moment-là, les individus qui avaient prémédité le crime, qui n'ignoraient pas que M. Marron avait en caisse 4,000 fr., étaient déjà cachés dans la cour, derrière des planches. Entre deux heures et demie et trois heures du matin, comme on le suppose, les trois individus, après avoir empoisonné le chien, ont pénétré dans la chambre des époux Marron, et là, ont presque coupé le cou au mari, après lui avoir brisé le crâne à l'aide d'un fer à repasser.

Le malheureux est méconnaissable. Son visage est labouré de coups de couteau et une oreille est complètement fendue.

La femme, qui était tournée du côté de la ruelle, a été frappée en même temps que son mari de plusieurs coups de couteau, et les misérables ont tenté de l'étrangler à l'aide d'un foulard.

L'ayant cru morte, ils se sont occupés de fouiller la maison et d'ouvrir, ou plutôt de démolir le coffre-fort, comme en témoignent les traces de fracture qu'il porte. Mais le meuble a résisté à leurs efforts.

Ils se seraient rabattus sur une somme de 4,000 francs en billets de banque qui se trouvait dans un tiroir, et auraient pris ensuite la fuite, laissant la maison dans le plus grand désordre.

Ce n'est que vers quatre heures du matin que la femme Marron a pu reprendre ses sens et crier au secours. Malgré ses horribles blessures, elle a eu la force de s'envelopper dans un drap de lit, d'ouvrir la porte de la cour et de s'élançant dans la rue.

La femme d'un marchand d'œufs, qui loge presque en face, la voyant ainsi presque nue et la tête cachée dans un drap blanc, crut un instant que la malheureuse était devenue folle. Mais bientôt, s'étant rendu compte de la vérité, elle s'empressa de la transporter chez elle et de la coucher sur son propre lit.

Interrogée, elle a pu laisser seulement entendre qu'on leur avait volé 4,000 francs en billets de banque et en or, et que les assassins étaient au nombre de trois.

Ce crime a surtout douloureusement impressionné le quartier de la rue Crudère, où les époux Marron étaient très-estimés et très-aimés.

M. Marron faisait un commerce de bois assez important, dans lequel il avait gagné une fortune de 200,000 francs. Il employait parfois jusqu'à 50 ouvriers dans son entrepôt. C'était un homme de mœurs très-douces, d'un extérieur des plus simples et méritait, en dehors de ses affaires, une vie assez retirée. Il était âgé de 66 ans. Sa femme a quinze ans de moins que lui. Il n'avait point d'enfants. On rapporte seulement qu'ils avaient adopté, il y a quelques années, une jeune fille qui est aujourd'hui mariée.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

CLOTURE DE L'ANNÉE THÉÂTRALE.

LUNDI 3 Avril 1876.

Avec le concours de MM. EMILE MARCK et CHAVANNES.

LE GENDRE DE M. POIRIER

Comédie en 4 actes, de MM. Emile Augier et Jules Sandeau, de l'Académie française.

M. EMILE MARCK remplira le rôle de M. Poirier. M. CHAVANNES remplira le rôle de Gaston de Presles.

TRIOLET, vaudeville en 1 acte, de MM. Clairville et Pol Mercier.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Les inondations qui viennent d'éprouver si cruellement plusieurs parties de la France occupent la place principale dans le numéro que *l'Univers illustré* a publié la semaine dernière. Nous voyons d'abord M^{me} la maréchale de Mac-Mahon distribuant des secours aux réfugiés de Maisons-Alfort. Plus loin, voici le débordement de la Seine à Alfortville, Asnières et Bercy, puis l'inondation de la plaine de Creil et le débordement de l'Oise à Montataire. Nous signalerons également deux planches consacrées à l'insurrection d'Herzégovine; la rue d'Allemagne à la Villette, par M. Félix de Vuillefroy, excellent tableau justement remarqué au

dernier Salon; le voyage du prince de Galles dans la vallée de Cachemire (deux gravures); une tempête sur le littoral de la Manche. — Rébus, problème d'échecs. — On voit combien ces gravures sont intéressantes et variées. Quant à la partie littéraire, elle est à la hauteur de la partie artistique, et, par sa scrupuleuse moralité, elle fait de *l'Univers illustré* le véritable journal de la famille.

Nous rappellerons qu'en ce moment *l'Univers illustré* offre à ses abonnés une PRIME ENTièrement GRATUITE consistant en volumes choisis des œuvres des plus célèbres écrivains.

CRÉDIT GÉNÉRAL — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalesscière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie,

chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'ensevelissement. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N^o 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N^o 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de *Revalesscière*. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalesscière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{me} GORRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, Paris. (31)

3^e année.
LE MONITEUR
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES
Résumé de chaque numéro
4 fr. par an
Bulletin politique, Bulletin financier, Bilan des établissements de crédit, Recettes des chemins de fer, Correspondance étrangère, Nominations, Clature des coupons émis, des appels de fonds, etc., Cours des valeurs en banque et en bourse, Listes des tirages, Vérifications des numéros sortis, Correspondance des abonnés, Renseignements.
PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
1 fort volume in-8^o
PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver.
Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 20 minutes du matin :
11 — 30 — — —
1 — 45 — — —
7 — 40 — — — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur :
8 heures 35 minutes du matin :
10 — 45 — — —
12 — 30 — — — du soir.
6 — 20 — — —
Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} AVRIL 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % j. décembre	66 85	»	25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	737 50	»	»	Canal de Suez, j. nov.	737 50	5	»
4 1/2 % j. septembre	95 35	»	»	Crédit Mobilier	191 25	1	25	Crédit Mobilier esp., j. juillet	640	»	»
5 % j. novembre	105 35	»	30	Crédit Foncier d'Autriche	510	»	»	Société autrichienne, j. janv.	585	»	3 75
Obligations du Trésor, t. payé	475	»	»	Est, j. novembre	328 75	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	332	»	1	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	590	»	1 25	Orléans	319	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	482	»	3	Midi, j. juillet	727 50	2	50	Paris-Lyon-Méditerranée	315 50	»	»
— 1865, 4 %	500	»	25	Nord, j. juillet	1325	5	»	Est	314	»	»
— 1869, 3 %	389 75	»	75	Orléans, j. octobre	1025	»	»	Nord	316 50	»	»
— 1871, 3 %	350	»	»	Ouest, j. juillet	643 75	»	1 25	Ouest	312 50	»	»
— 1875, 4 %	481	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juillet	»	»	»	Midi	314	»	»
Banque de France, j. juillet	3650	»	25	Compagnie parisienne du Gaz	1193	5	»	Deux-Charentes	387 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août	616 25	»	1 25	Société Immobilière, j. janv.	33	1	»	Vendée	351 25	»	»
Crédit agricole, 300 f. p. j. juillet	475	»	50	C. gén. Transatlantique, j. juillet	937 50	2	50	Canal de Suez	520	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	340	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	866 25	1	25								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 20 décembre)
Départs de Saumur vers Angers :
3 heures 8 minutes du matin, express-omnibus.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers)
9 — 1 — — — omnibus.
1 — 33 — — — soir,
4 — 18 — — —
7 — 17 — — — express-omnibus.
Départs de Saumur vers Tours :
3 heures 35 minutes du matin, omnibus-omnibus.
8 — 30 — — — omnibus.
9 — 41 — — — express.
10 — 44 — — — soir, omnibus.
10 — 28 — — — express-omnibus.
Lectral d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h.

Etude de M^e TAHET, notaire à Vihiers.
A VENDRE LA TERRE DE BRETIGNOLLES
Près Vihiers,
Contenant 220 hectares et d'un revenu de 13,000 francs, impôts en plus.
Pour traiter, s'adresser audit notaire. (139)

Etudes de M^{es} SENIL et GUÉRIN, notaires à Longué.
A VENDRE A L'ADJUDICATION.
A Longué, rue Centrale,
Le jeudi 6 avril prochain 1876, à midi,
UN FONDS DE COMMERCE DE ROUENNERIE, BONNETERIE MERCERIE.
S'adresser, pour tous renseignements, auxdits notaires. (133)

A CÉDER
Pour cause de santé,
UN FONDS DE MARÉCHALERIE
A Varennes-sous-Montsoreau,
Bien achalandé et bonne clientèle. S'adresser à M. GORRON, qui l'exploite. (98)

8 fois sur 10
les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les Perles d'essence de térébenthine du docteur CLERTAN.
Si dès la première fois ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer; il soulage de suite ou pas.
Chaque flacon du prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui reinet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes.
L'essence de térébenthine, devant être rectifiée avec des soins tout spéciaux, se méfier des imitations, et comme garantie d'origine exiger sur chaque flacon la signature CLERTAN.
Dépôt, à Saumur, pharmacie Besson, et dans la plupart des pharmacies. (83)

LES PERSONNES désireuses de guérir vite et bien : **Urines irritées**, — **Ecoulements**, — **Rétrécissements**, — **Douleurs de la Vessie et des Reins**, — **Gravelle**, — **Goutte et Foie**, prendront tout de suite les **OVULES SUÉDOIS**. Seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules, 4 fr. (franco-poste).
Conseils gratuits. Pour les cas difficiles, consultation d'un grand médecin. Toutes les maladies des deux sexes : **Impuissance**, **stérilité**, **perles**, **syphilis**, **sang vicie**, etc., sont traitées de 2 à 5 heures et par lettres. — Ecrire à Paris, Pharmacie COLONER, 103, rue Montmartre. — Toutes les maladies nerveuses : **Névralgies**, — **Spasmes**, — **Hystérie**, — **Rhumatismes**, — **Convulsions**, — **Epilepsie**, — **Asthme**, — **Cœqueluche**, etc., sont traitées par lettres. (141)

CRÉDIT GÉNÉRAL
POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE
CINQ FRANCS PAR MOIS
JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. Dans les provinces, les recouvrements se font par mandats de vingt francs sous les quatre-vingt jours, pour un achat de cent francs et au-dessous.
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris
EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grand carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Muller-Brun fils, 3 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causés célèbres illustrés, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8^o. 420 fr.
BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8^o. 42 fr.
L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8^o. 65 fr.
Ouvrages de M. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMARIE, ETC.
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8^o. 180 fr.
CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8^o Jésus. 100 fr.
MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8^o. 80 fr.
MÉCHAUD. Biographie, 45 volumes in-8^o. 360 fr.
MARTIN (Henry). Histoire de France, 17 vol. in-8^o avec gravures. 118 fr.
LAMARTINE. Correspondance, Mémoires et Poésies, le tout in-8^o, 7 volumes in-8^o. 52 fr. 50
LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, 45 vol. 600 fr. 20 francs par mois.
DURUY. Histoire de France populaire et contemporaine, 8 vol. in-4^o illustré. 60 fr.
SEGUR (de). Histoire universelle. 7 vol. 37 fr. 50
DANGEAU. Journal de l'histoire de la cour de Louis XIV, 19 vol. in-8^o. 144 fr.
LUNES (de). Mémoires sur la cour de Louis XV, 17 vol. in-8^o. 102 fr.

A VENDRE VIN
SAINT-NICOLAS-DE-BOURQUEUIL
CLOS DU PAVILLON.
Première qualité.
S'adresser au bureau du journal.
RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11, à Saumur.
UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de chambre, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.
ABONNEMENTS :
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André des Arts, 11, à Paris.
La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 3 fr. 50 pour les départements 4 fr.
Saumur, Imprimerie P. GODET.

Hygiène - PRODUITS RECOMMANDÉS - Santé
POMMADE BERNARD
Contre les MALADIES de la PEAU, Dartres, Eczéma, Boutons, Démangeaisons, Gercures, Pelli-cules, Pityriasis du cuir chevelu. Le flacon : 3 francs. PARIS, Ph^{ie} SEGUIN, r. St-Honoré, 378.
PHILODONTE
de P. Maréchal, Pharm^{ie} à Nancy, Gnérison radicale et instantané des Névralgies, Maux de Tête et d'oreilles, par une simple aspiration. 4 fr. 25 le fl. 12 fr. les 12. Renvoi sur demande. Se trouve dans toutes pharmacies.
PLUS D'INJECTIONS
DRAGÉES BLOT SANS MERCURE.
Infaillibles contre maladies secrètes, écoulements, catarrhes de vessie. — 4 fr. toutes pharmacies. Invent. BLOT, pharm^{ie}, Toulouse. Exp. 104 r. 20. Renseignements gratuits.
SIROP DUREL 3
AU GOUDRON FERRUGINEUX. Prescrit par les Médecins, pour les Bronchites, Catarrhes, etc. Excite l'appétit et ne constipe pas. Indispensable aux jeunes filles pour leur développement. Depot : 7, boulevard Denain, Paris.
EAU DE MELISSE des CARMES
DU FRÈRE MATHIAS
Apoplexie, Maux, Indigestions, etc. Renommée séculaire acquise par son efficacité. 4 fr. 40 flacon très-grand. Gout agréable. A. EMERY, pharm^{ie}, 84, r. Vacon, Marseille.
HERNIES
GURISON radicale. Notice gratuite en franco. Ecrire à M. MIGNAL-SIMON aux Herbiers (Vendée). Affanchir. A. G. 12 fois. 6 mois. Cliché n^o 8.